



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question orale n° 181

Texte de la question

M. Guy Hascoët a eu l'occasion de participer aux travaux des assises régionales de la santé, qui ont permis de faire le point sur les retards, les adaptations nécessaires, les priorités et l'ensemble des dispositifs de soins dans la région Nord - Pas-de-Calais. Les conclusions de ces débats ont mis en avant un certain nombre de caractéristiques alarmistes. Malgré une « normalisation » de la nature des emplois et la répartition entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire et un rattrapage réalisé en matière de formation des jeunes, la région garde une espérance de vie très inférieure à la moyenne (huit ans). L'état sanitaire de la population de Nord - Pas-de-Calais est inacceptable : 1/ région métropolitaine la moins pourvue dans toutes les professions de santé ; 2/ insuffisance de formation médicale due essentiellement aux mauvais taux d'encadrement ; 3/ déficit dans tous les domaines en matière de spécialistes ; dans le domaine de la psychiatrie, la région est 65 % en dessous du taux moyen de couverture nationale alors que le poids d'un certain nombre de handicaps comme l'alcool, la toxicomanie, le tabac, pour les jeunes, y est important ; ce lourd déficit en psychiatrie est un handicap majeur ; 4/ médiocrité des moyens consacrés à l'éducation, à la prévention et à la promotion de la santé permettant la limitation des risques. De fait, la structure hospitalière accuse un retard sur la moyenne française de 35 %. Les moyens sont nationaux et la région Nord - Pas-de-Calais, qui se caractérise par un niveau de revenu de la population le plus faible de toutes les régions métropolitaines, contribue à l'équilibre des comptes de l'assurance maladie plus qu'elle n'en retire de moyens (solde positif de l'ordre de 2 milliards de francs). Le déficit pour la région Nord - Pas-de-Calais en matière hospitalière pèse 5 milliards de francs par an. Il demande que cet effort de correction des inégalités pour nos hôpitaux soit accéléré, en même temps que des moyens complémentaires soient dégagés pour les autres domaines précités. La présidente du conseil régional avait eu l'occasion d'intervenir, à la faveur du débat sur le plan Juppé, pour que puisse être mis en place un plan de rattrapage. La proposition de rattrapage de 0,015 % chaque année avait été perçue comme une fin de non-recevoir. Plus localement, dans sa circonscription, il exprime sa vive inquiétude pour l'hôpital de Roubaix. En sept ans, cet outil, second employeur de la ville, dans un bassin où le chômage est, hélas, de 25 %, a perdu près de 350 postes. Cette restriction en cascade met aujourd'hui l'outil en péril. Des professeurs et des patrons de services remettent leur tablier, refusant d'assumer leurs responsabilités. Toutes les catégories de personnels l'alertent, au point que médecins, infirmiers, aides-soignants, nombre de personnes considèrent que plusieurs services fonctionnent en deçà des règles de sécurité. Le ministre de l'emploi et de la solidarité est intervenu cette année pour qu'une hausse des crédits supérieure à 2 % intervienne pour le secteur hospitalier régional. Cependant, au-delà de cet effort, sa demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé comprend deux volets. Il souhaite un contrat sur dix ans permettant de ramener dans la région l'ensemble de l'offre de soins dans la moyenne française et une garantie que le dossier de l'hôpital de Roubaix puisse être examiné, et de telle sorte qu'il bénéficie des moyens de son redressement afin de répondre pleinement aux critères de l'agence régionale de la santé dans quelques années.

Texte de la réponse

M. le président. M. Guy Hascoët a présenté une question, n° 181, ainsi rédigée:

«M. Guy Hascoët a eu l'occasion de participer aux travaux des assises régionales de la santé, qui ont permis de faire le point sur les retards, les adaptations nécessaires, les priorités et l'ensemble des dispositifs de soin dans la région Nord - Pas-de-Calais. Les conclusions de ces débats ont mis en avant un certain nombre de caractéristiques alarmistes. Malgré une «normalisation» de la nature des emplois et la répartition entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire et un rattrapage réalisé en matière de formation des jeunes, la région garde une espérance de vie très inférieure à la moyenne (huit ans). L'état sanitaire de la population de Nord - Pas-de-Calais est inacceptable: région métropolitaine la moins pourvue dans toutes les professions de santé; insuffisance de formation médicale due essentiellement aux mauvais taux d'encadrement; déficit dans tous les domaines en matière de spécialistes. Dans le domaine de la psychiatrie, la région est 65 % en dessous du taux moyen de couverture nationale alors que le poids d'un certain nombre de handicaps comme l'alcool, la toxicomanie, le tabac, pour les jeunes, y est important. Ce lourd déficit en psychiatrie est un handicap majeur; médiocrité des moyens consacrés à l'éducation, à la prévention et à la promotion de la santé permettant la limitation des risques. De fait, la structure hospitalière accuse un retard sur la moyenne française de 35 %. Les moyens sont nationaux et la région Nord - Pas-de-Calais, qui se caractérise par un niveau de revenu de la population le plus faible de toutes les régions métropolitaines, contribue à l'équilibre des comptes de l'assurance maladie plus qu'elle n'en retire de moyens (solde positif de l'ordre de 2 milliards de francs). Le déficit pour la région Nord - Pas-de-Calais en matière hospitalière pèse 5 milliards de francs par an. Il demande que cet effort de correction des inégalités pour nos hôpitaux soit accéléré, en même temps que des moyens complémentaires soient dégagés pour les autres domaines précités. La présidente du conseil régional avait eu l'occasion d'intervenir, à la faveur du débat sur le plan Juppé, pour que puisse être mis en place un plan de rattrapage. La proposition de rattrapage de 0,015 % chaque année avait été perçue comme une fin de non-recevoir. Plus localement, dans sa circonscription, M. Guy Hascoët exprime sa vive inquiétude pour l'hôpital de Roubaix. En sept ans, cet outil, second employeur de la ville, dans un bassin où le chômage est, hélas, de 25 %, a perdu près de 350 postes. Cette restriction en cascade met aujourd'hui l'outil en péril. Des professeurs et des patrons de services remettent leur tablier, refusant d'assumer leurs responsabilités. Toutes les catégories de personnels alertent M. Guy Hascoët, au point que médecins, infirmiers, aides-soignants, nombre de personnes considèrent que plusieurs services fonctionnent en deçà des règles de sécurité. La ministre de l'emploi et de la solidarité est intervenue cette année pour qu'une hausse des crédits supérieure à 2 % intervienne pour le secteur hospitalier régional. Cependant, au-delà de cet effort, la demande de Guy Hascoët à M. le secrétaire d'Etat à la santé comprend deux volets. Il souhaite un contrat sur dix ans permettant de ramener dans la région l'ensemble de l'offre de soins dans la moyenne française et une garantie que le dossier de l'hôpital de Roubaix puisse être examiné, et de telle sorte qu'il bénéficie des moyens de son redressement afin de répondre pleinement aux critères de l'agence régionale de la santé dans quelques années.»

La parole est à M. Guy Hascoët, pour exposer sa question.

M. Guy Hascoët. Comme vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat à la santé, le conseil régional de la région Nord - Pas-de-Calais a lancé, il y a dix-huit mois, des assises de la santé, auxquelles vous avez été amené, je pense, à participer dans la phase finale puisque le Gouvernement venait d'être installé. Ces assises ont permis de faire le point sur la situation sanitaire globale dans notre région.

Le constat reste alarmant puisque, en dépit d'un rattrapage historique au niveau universitaire, au niveau de la formation professionnelle et dans de nombreux domaines, nous sommes la région métropolitaine qui reste la moins pourvue dans toutes les professions de santé. Il y a une insuffisance de formation médicale, essentiellement due au mauvais taux d'encadrement, un déficit des spécialistes dans tous les domaines, un déficit considérable en matière psychiatrique - 65 % en dessous du taux moyen de couverture nationale -, des handicaps qui restent majeurs. Dans une région fortement frappée par le chômage, l'alcoolémie et la toxicomanie prennent une ampleur plus grande qu'ailleurs. Enfin, les moyens consacrés à l'éducation et à la prévention restent trop faibles.

De fait, la structure hospitalière régionale accuse un retard de 35 % sur la moyenne française. Or le solde est positif en matière de cotisations sociales, en raison de deux phénomènes concomitants: une sous-médicalisation chronique, et un civisme plus aigu des entreprises qui semblent verser leurs cotisations avec légèrement moins de retard qu'ailleurs.

Quand on fait l'ensemble de l'évaluation, le déficit de la région en matière hospitalière est de 5 milliards de francs par an. A la faveur du débat sur le plan Juppé, nous avons proposé un rattrapage. A l'époque, il nous

avait été suggéré un rattrapage annuel de 0,015 %. Vu qu'il aurait fallu alors 150 ans pour rattraper le retard, c'était en réalité une fin de non-recevoir.

Nous avons eu l'occasion, bien évidemment, de reprendre langue sur ce dossier dès l'arrivée du nouveau Gouvernement, et un effort supplémentaire de 2 % a été immédiatement consenti en faveur du secteur hospitalier régional en 1997.

Néanmoins, la question d'un rattrapage global se pose. J'attire particulièrement l'attention sur l'hôpital du secteur dont je suis l'élu. En sept ans, 350 postes sur 2 100 ont disparu progressivement, au fil des mois et des années, à la suite de départs en retraite ou de mutations: 15 % du personnel, alors que le taux de chômage moyen est de 25 % dans le bassin d'emplois. Autrement dit, il y a une grande inquiétude aujourd'hui chez tous les professionnels. J'en ai rencontré de nombreux qui ont la foi en leur hôpital, et c'est tant mieux, mais qui s'inquiètent de voir petit à petit diminuer les moyens de fonctionnement, le nombre des personnels, disparaître certains postes. Je n'ai pas rencontré une seule catégorie de personnel, quels que soient les postes occupés, quelles que soient les sensibilités des acteurs, qui ne confirme pas ce malaise et cette crainte de voir l'outil hospitalier incapable de répondre d'ici à quelques années aux critères de l'agence régionale.

Devant un déficit d'une telle ampleur, serait-il possible de programmer un plan sur dix ou quinze ans - nous avons l'art de la patience, aussi ! - pour réduire progressivement un écart par trop criant, et donner à certaines structures hospitalières des suppléments financiers permettant une remise à niveau, qui, semble-t-il, n'est plus tout à fait d'actualité. Ce qui inquiète, dans un espace géographique et social où les professionnels, pour les raisons que je viens d'évoquer, sont plus qu'ailleurs très sollicités: ils rencontrent souvent des cas individuels ou familiaux que l'on n'imagine sans doute pas dans d'autres secteurs géographiques.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, je partage une part de vos préoccupations, mais à l'échelle nationale. S'il est vrai que votre région a été sous-équipée, d'une manière générale; elle n'est malheureusement pas la seule, et je connais d'autres régions de notre pays, comme la Picardie ou les DOM-TOM, qui sont dans une situation plus pénible encore.

Cela dit, je partage votre appréciation sur le fait que la région Nord - Pas-de-Calais est moins bien dotée que la plupart des autres régions en ce qui concerne l'offre de soins. Cependant, il convient de nuancer.

La région, c'est une de ses singularités, a un réseau d'établissements dense. J'y suis allé récemment encore, et j'ai été frappé par la qualité de certains équipements. C'est vrai qu'ils sont très divers, et que, dans le secteur de la psychiatrie, des efforts doivent être faits de façon urgente. Les établissements, souvent de taille moyenne, développent des spécialités pointues, et de bon niveau technique.

Cependant, toutes disciplines confondues, la région Nord - Pas-de-Calais accuse effectivement un fort déficit en praticiens hospitaliers. C'est vrai en général dans notre pays, c'est particulièrement vrai dans votre région. Le bilan des tours de recrutement montre une désaffection certaine de la part des médecins. La région occupe la quatrième position des régions déficitaires.

Afin de résorber ces vacances de postes, qui portent atteinte à la satisfaction des besoins sanitaires, nous avons confié au professeur Guy Nicolas le soin de formuler des propositions de réforme de la gestion de l'emploi médical. Ces propositions, soumises aux syndicats en particulier, font actuellement l'objet d'une concertation. Il faut souligner que le phénomène ne se retrouve pas pour les personnels non médicaux, dont on doit souligner la grande motivation dans votre région. Les propositions du professeur Guy Nicolas permettront, dans quelques jours, avant la fin du mois, je l'espère, de prendre des mesures pour que les praticiens hospitaliers puissent se rendre dans les régions où l'on a particulièrement besoin d'eux.

Par ailleurs, l'effort financier en faveur de la région Nord - Pas-de-Calais se confirme au rythme des campagnes budgétaires. C'est toujours insuffisant, je sais. La réponse aux besoins de la population et la réduction des inégalités de ressources et de santé, entre régions et à l'intérieur des régions, constituent la priorité de la politique de santé publique du Gouvernement, qui, par ailleurs, vous le savez, a lancé un nouveau schéma régional d'organisation sanitaire, qui verra le jour, je l'espère, dans le courant de l'année.

En 1988, la dotation régionalisée de dépenses hospitalières du Nord - Pas-de-Calais progresse ainsi de 2,06 %, soit 308 millions de francs, pour une moyenne nationale de 1,41 %. L'effort de rattrapage s'accroît donc de 100 millions de francs par rapport à 1997: la dotation régionalisée n'avait évolué que de 1,43 % à cette période.

Ces moyens supplémentaires permettront aux établissements hospitaliers de participer aux programmes régionaux de santé. Dans le Nord - Pas-de-Calais, l'Etat anime notamment des actions concernant la prise en charge des cancers, de la toxicomanie et des maladies cardio-vasculaires. Des programmes sont également

organisés pour faire face aux problèmes spécifiques posés par la consommation d'alcool ou de tabac et par la précarité des conditions de vie.

Le centre hospitalier de Roubaix, pour lequel vous exprimez votre inquiétude, apparaît bien doté au regard des résultats du programme de médicalisation du système d'information, le PMSI. La valeur du point ISA est de seize francs pour une moyenne régionale de quatorze francs. Ce constat est d'ailleurs confirmé par les indicateurs classiques d'appréciation des moyens et de l'activité des établissements de santé financés par dotation globale. D'ailleurs, son effectif moyen rémunéré a crû, passant de 2 596 équivalents temps plein en 1990 à 2 771 ETP en 1995, ce qui représente une augmentation de 175 postes, dont 152 pour le personnel non médical, mais il faudra vérifier puisque vous n'avez pas les mêmes chiffres.

Dans ces conditions, cet établissement devrait contribuer en 1998 à l'effort de réduction des inégalités de ressources au sein de la région. A ce titre, le budget primitif de l'établissement pour 1998 évolue de 1,24 %. Cette progression est inférieure à la moyenne régionale, mais largement supérieure au taux d'évolution de 0,71 % fixé pour son budget primitif de 1997. De plus, l'établissement recevra les crédits complémentaires nécessaires pour le financement intégral de la revalorisation des traitements, dans le cadre de l'accord salarial dans la fonction publique que le Gouvernement vient de signer avec les organisations syndicales.

Je peux vous rassurer tout de suite: grâce à l'amélioration des performances de gestion et aux efforts accomplis par toutes les catégories de personnel, cette contribution à la correction des inégalités entre établissements de la région s'est réalisée depuis deux ans sans mettre en péril la qualité et la sécurité des soins. Je veillerai à ce qu'il en soit de même à l'avenir, notamment dans le cadre de l'important programme pluriannuel d'investissement dans lequel l'hôpital s'est engagé.

L'évolution de son budget, ainsi que les moyens qui pourront lui être accordés pour répondre aux priorités de santé publique, feront prochainement l'objet d'un engagement pluriannuel avec l'agence régionale de l'hospitalisation du Nord-Pas-de-Calais, étape préliminaire à la conclusion d'un contrat d'objectifs et de moyens. L'agence nationale d'accréditation et d'évaluation, l'ANAES, étant en place, cet établissement pourra être évalué quand il le souhaitera à la demande de la direction.

M. le président. La parole est à M. Guy Hascoët.

M. Guy Hascoët. Monsieur le secrétaire d'Etat, je prend note de l'existence de propositions soumises à la concertation avec les syndicats et de la volonté de refondre le schéma régional d'organisation sanitaire, et soyez assuré que je serai, parmi d'autres j'espère, un acteur attentif et dynamique sur cette question.

S'agissant de l'évaluation des points ISA et de la part relative de l'hôpital par rapport à d'autres dans la région, le propos est sans doute vrai mais, globalement, vu le déficit de 35 % par rapport à la moyenne, cette répartition ne me paraît pas suffisante.

Là où je suis étonné, c'est sur le nombre de postes. Vos chiffres sont en totale contradiction avec ceux dont je dispose et que j'ai vérifiés avec tous les syndicats de la maison, tous les grands patrons de service. L'hôpital de Roubaix a bien perdu plus de 300 emplois depuis 1990 et j'aimerais savoir quelles sont vos sources.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. le secrétaire d'Etat à la santé. Ce sont les chiffres de la direction des hôpitaux, et je suis à votre disposition pour vous donner des précisions. J'espère que c'est moi qui ai raison ! (Sourires.)

Données clés

Auteur : [M. Guy Hascoët](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 181

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 1998, page 1603

Réponse publiée le : 25 février 1998, page 1553

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 février 1998